

Le tableau des garanties en prévoyance complémentaire

Découvrez le tableau des **garanties prévoyance INTÉRIALE** adapté aux besoins des agents du ministère de la Justice et leurs familles.

Ce socle de protection inclut des garanties et services pour assurer la continuité de vos revenus en cas d'imprévu.

Vous pouvez l'enrichir par l'une des **deux options et leurs variantes**, adaptées pour répondre à vos besoins spécifiques ou pour renforcer votre sécurité financière.

NB : garanties exprimées en pourcentage de l'assiette de rémunération, ce qui correspond à la somme des éléments de rémunération suivants : TIB, NBI, CTI, SFT, IR, les primes et indemnités maintenues en CLM.

	Garanties complémentaires	Option additionnelle 1*		Option additionnelle 2	
		Socle interministériel	Variante A	Variante B	Variante C
	Incapacité temporaire de travail (ITT)				
Congé maladie ordinaire <i>(la compter du passage à demi-traitement)</i>	/	80 %	100 %	80 %	100 %
Congé longue maladie					
- 1 ^{ère} année	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
- 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	80 %	85 %	90 %	85 %	90 %
Congé longue durée	/			80 %	
	Invalidité*				
Capital Invalidité Permanente et Absolue	/	70 %	180 %	70 %	180 %
Rente invalidité des titulaires	/			80 %	
Rente invalidité des contractuels					
- 1 ^{ère} catégorie	50 %	60 %		50 %	
- 2 ^{ème} catégorie	80 %	90 %		80 %	
- 3 ^{ème} catégorie	80 % majorée de 40 % pour tiers aidant	90 % majorée de 40 % pour tiers aidant		80 % majorée de 40 % pour tiers aidant	
	Décès				
Capital	100 %	170 %	280 %	170 %	280 %
Capital Éducation	/		3 PMSS / enfant à charge		
Double effet	/		1,5 PMSS / enfant à charge		
Rente de survie pour enfant handicapé (par an)	/		0,6 PMSS / enfant à charge		
Frais d'obsèques	/	1 PMSS	1,5 PMSS	1 PMSS	1,5 PMSS
Autres garanties					
Aide aux aidants (dont téléassistance)	/			Oui	

* Option non recommandée aux fonctionnaires à temps complet et non complet (+28h)